



Pacte civique

Le Journal

N°13 — Novembre 2022

SOBRIÉTÉ OU FRATERNITÉ ?



POUR NOUS CE SERA LES DEUX !

SOMMAIRE

L'édito	2
Questions à Agny Kpata, présidente des « 150 »	3
Le grand embrasement de la sobriété	4
Le baromètre de la fraternité 2022	6
Quotas individuels carbone, quésaco ?	8
Le projet de convention citoyenne des « CRD »	11

Sobriété et fraternité : les deux faces d'un même combat



Jacky Richard,
Coordinateur du
Pacte civique

La sobriété n'est plus taboue. Elle n'a plus la connotation négative d'un déclinisme malheureux. Le Pacte civique ne s'en plaindra pas, lui qui en a fait l'une de ses quatre valeurs¹ depuis 2011... Depuis peu, les médias lui ont fait une place de choix dans tous domaines : énergétique, bien sûr, mais aussi fiscal, foncier, budgétaire, numérique... Le Pacte civique s'en réjouit ; cependant il tient à mettre les choses au point et en perspective, en promouvant une autre valeur qu'il porte : **la fraternité**.

Tout d'abord, la sobriété n'est pas qu'une notion centrée sur la modération de la consommation, elle concerne avant tout, selon lui, le comportement des personnes, le rapport à la nature, la relation entre les humains aussi bien en tant que citoyens qu'habitants de la planète. La sobriété bien comprise, acceptée et choisie comporte inéluctablement un enjeu de juste répartition, de solidarité et de fraternité.

Oui, la fraternité, parlons-en ! Non comme le troisième terme, un peu déclassé de la devise républicaine mais comme une valeur à reconquérir, ce qui ne va pas de soi (voir l'article sur le baromètre page 6). Sans la fraternité, le couple liberté/égalité est bancal et potentiellement conflictuel. La fraternité permet de distinguer la liberté qui profite à tous, de celle qui ne profite qu'à certains ; l'égalité qui donne ses chances à chacun, de celle qui uniformise.

La sobriété comporte inéluctablement un enjeu de juste répartition, de solidarité et de fraternité.

S'il faut aujourd'hui redécouvrir la fraternité, c'est que celle-ci a été peu à peu éclipsée par la montée en puissance des mécanismes de solidarité qui ont permis de couvrir efficacement les principaux risques sociaux et qui - il faut le dire - font encore gravement défaut à certains. Toutefois, une nouvelle phase est en train de s'ouvrir où l'on redécouvre le caractère vital de la fraternité dans les démocraties minées par l'utilitarisme et l'individualisme. La fraternité est à la fois la source et le prolongement nécessaire de l'État-Providence débordé par les situations d'exclusion qui nécessitent des dispositifs d'accompagnement personnalisé. En réalité, les prestations de solidarité ne sont efficaces que si elles sont liées à des relations humaines d'accompagnement.

Les prestations de solidarité ne sont efficaces que si elles sont liées à des relations humaines d'accompagnement.

On comprend mieux ainsi le lien qui existe entre sobriété et fraternité. On ne peut pas demander à chacune et à chacun le même effort pour réduire sa consommation de produits énergivores et/ou attentatoires à la biodiversité sans prendre en compte l'inégalité d'accès à ces produits.

Il y a un lien très fort entre la sobriété et la justice sociale pour inspirer des politiques publiques durables. Il est juste de demander aux plus favorisés de contribuer à l'effort commun de sobriété à hauteur de leur niveau de consommation. Dans cette perspective, l'idée de quotas individuels **carbone** (voir l'article page 8) doit faire son chemin. Le Pacte civique soutient le projet de **convention citoyenne** proposé par *Les CRD* (voir l'article page 11) pour examiner les dispositifs déjà élaborés, détecter les difficultés et les sources de blocage, réfléchir aux conditions nécessaires à la mise en place du compte carbone et impliquer le monde politique.

Ainsi, la nécessaire bifurcation écologique de notre société, appuyée sur une sobriété individuelle et collective consentie, suppose d'introduire des relations de fraternité dans la gouvernance de notre République pour **délibérer, coconstruire et évaluer** des solutions acceptées par les citoyens.

Les deux sondages d'opinion² conduits par le Pacte civique sur la perception de la sobriété par les particuliers et, en entreprise, par les salariés (voir l'article page 4), montrent que **sobriété et fraternité sont les deux faces d'un même combat**.

¹ Avec la fraternité, la justice et la créativité.

² - Sondage Pacte civique/ Viavoice « Perception du concept de sobriété et pratiques de consommation » en partenariat avec les Fondations du Crédit Coopératif et le soutien de la Mairie de Paris, septembre 2021.

- Sondage Pacte civique/ Viavoice « le regard des salariés sur la sobriété en entreprises » en partenariat avec les Fondations du Crédit Coopératif et de la MACIF, octobre 2022.



Agny Kpata est la présidente des « 150 », l'association des citoyens de la Convention Climat, créée en 2020, à l'issue des travaux de cette convention. En partenariat avec d'autres organisations, celle-ci s'est engagée dans la « *Tournée des tiers-lieux* ». Elle a accepté de répondre à nos questions.

1) Après la CCC vous poursuivez votre engagement en vous appuyant notamment sur les tiers lieux. Comment dans ces lieux de transition, on appréhende, on échange, on confronte les idées sur la sobriété ? la fraternité ?

Effectivement, il y a dans les deux démarches cette envie de sensibiliser, informer et vulgariser, pour rendre accessible l'information sur les pratiques mises en œuvre ou à mettre en œuvre, une même volonté de **mettre les citoyens au cœur du processus**. Et comprendre pourquoi ces dynamiques citoyennes prennent de plus en plus vie.

Par qui, avec qui ? Un grand nombre de rencontres et d'échanges entre novices et sachants, entre celles et ceux qui savent, peuvent, et veulent faire, pour confronter les idées et les expériences. Ça grouille, ça bouge, ça réfléchit, ça cowork, ça crée, ça rigole, ça discute, ça s'engueule, ça mange ensemble, ça s'entraide, ça partage, ça vit sur le terrain !

A la suite de la Convention (CCC), de nombreuses sollicitations nous ont été faites pour savoir comment **décliner nos propositions sur une échelle plus locale**. Avec la Convention Climat, on retrouve cette volonté de créer une cohésion et une cohérence entre les stratégies nationales et régionales. L'axe commun s'identifie dans les dynamiques des territoires, et les actions concrètes menées. Le challenge de la *tournée des tiers lieux* c'est de faire découvrir la richesse de nos territoires. C'est aussi expérimenter toutes les dynamiques de ces espaces partagés, trouver des indicateurs pour pérenniser ces lieux qui vivent déjà les thématiques des transitions.

Le pont avec la convention ? Faire résonner, vibrer, rendre palpable, incarner les propositions avec la réalité du terrain. **De l'utopie à la réalité il n'y a qu'un pont à traverser et des chemins à explorer...** Récits, actions et solutions ! C'est possible de ré-enchanter en allant à la découverte ou redécouverte d'espaces, d'environnements, de lieux, de la nature, et des animaux. D'aller à la rencontre des gens et de leur univers, leur quotidien, leurs galères et leurs réussites, et se laisser imprégner, tout simplement.

Les combats, les luttes, les alertes, les sensibilisations prennent une tout autre dimension. Chacun se les approprie sans être dans le prisme du donneur de leçons ou du champion du déni.

Agny Kpata a décrit de multiples exemples concrets de fonctionnement et de réalisations de ces tiers lieux.

Retrouvez son texte passionnant [ICI](#).

2) Une idée fait son chemin, celle de quotas individuels d'émission de CO2 (cf. <https://comptecarbone.cc/>). Que pensez-vous de ce projet ? Voyez-vous d'autres initiatives fortes pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ?

Pendant la Convention, cette proposition était apparue sur le site des contributions publiques. Certaines citoyennes et certains citoyens ont échangé avec des membres du collectif "compte carbone" pour en comprendre davantage les tenants et les aboutissants. Mais nous avons décidé collectivement de ne pas retenir cette proposition car beaucoup de questions sur sa mise en application, sa technique et son adhésion restaient encore complexes, nous n'étions donc pas à ce stade toutes et tous convaincus. Depuis, le projet a évolué.

Ma réserve portait sur le format de quotas que je peux trouver difficile à accepter pour certaines et certains ou à contrôler. Si l'on se base sur les quotas du marché carbone (ETS) et certaines de ses dérives, ou si l'on se

place dans des contextes comme celui des confinements et des crises géopolitiques et conjoncturelles successives, cela ne permet pas **d'aborder sereinement un rapport au contingentement et au rationnement**.

Plusieurs questions se posent : comment faire quand le saut à franchir est si important pour pouvoir passer d'une production/consommation de 9T EqCO₂ à 1,5T EqCO₂ par personne afin de respecter l'objectif fixé à l'horizon ? Quel équilibre entre incitations et obligations ? Quels usages, quels usagers et dans quel cadre ? Comment prendre en compte les résistances pour pouvoir embarquer le maximum de personnes ?

Nous nous sommes efforcés d'intégrer la neutralité carbone dans nos réflexions et propositions, même si notre mandat prévoyait une échéance en 2030 sur la réduction des GES, car il nous semblait nécessaire et important de pérenniser les efforts de réduction du CO₂. En prenant par exemple en compte nos puits de carbone, la protection de la biodiversité et des écosystèmes ou la zéro artificialisation nette des sols. Nous avons également demandé à prendre en compte la notion « **d'empreinte carbone** » plutôt que les seuls chiffres d'émissions sur le territoire français. Celle-ci prend en compte l'intégralité de la fabrication, des transports et de la vente.



Nous savons que les importations représentent au moins 47 % des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons donc proposé la mise en place d'un mécanisme **d'ajustement aux frontières** afin de limiter les fuites de carbone, la mise en place d'un score carbone environnemental, la régulation de la publicité des produits fortement émetteurs, la mutualisation de la production et du stockage d'énergie et aussi l'économie circulaire. Nous avons également proposé plusieurs pistes d'évaluation et d'accompagnement.

3) Dans l'actualité de votre engagement citoyen, quels sont les points que vous souhaitez partager avec les membres du Pacte civique ?

J'ai coorganisé avec l'équipe de *la Tournée des tiers lieux* le festival "**Faire Autrement**" (FA) qui a eu lieu au Familistère à Guise du 22 au 25 septembre 2022, et qui s'installera comme une biennale. Dans la continuité, nous souhaitons créer des ponts avec les différentes parties prenantes. Merci à tous nos partenaires et aux membres du Pacte civique qui étaient présents tels que Jean Baptiste de Foucauld et Georges Dhers. Les prochaines rencontres et événements de FA sont à suivre. Dans son prolongement, le nouveau tiers lieu « *Césure* » sur l'ancien site universitaire de Censier à Paris V^e, investi par *Les petits débrouillards* et plusieurs autres organisations, réserve de belles annonces.

L'association *Les 150* continue à répondre aux sollicitations, dans la mesure du possible. Les actualités sont à suivre sur nos pages Facebook, Twitter et Instagram.

Le grand embrasement de la sobriété

Nous assistons depuis plusieurs semaines à un embrasement de la notion de sobriété, qui se répand dans les médias et les discours politiques comme une trainée de poudre sans que son contenu et le changement nécessaire de paradigme soient clairement déterminés.

Le Pacte civique et la sobriété

Le Pacte civique a eu l'intuition, voilà plus de dix ans, de placer la sobriété au cœur des valeurs qui devraient modifier le comportement des personnes, le fonctionnement des organisations et le contenu des politiques publiques.

Nous avons été peu entendus mais nous avons continué notre chemin avec persévérance.

En février 2021 nous avons publié un livre collectif aux éditions de l'Atelier « *Le choix des sobriétés, des idées pour passer à l'action* », que vous pouvez [retrouver](#) sur notre site web.

En septembre 2021, [un premier sondage](#) Viaoice pour le Pacte civique, en partenariat avec la Fondation Crédit Coopératif, révélait une appétence marquée, y compris des plus défavorisés, pour la valeur sobriété. Mais l'évolution des mentalités vers plus de sobriété en matière de consommation, révélée pour la première fois par ce sondage, ne devait pas entraver la liberté de consommer, à laquelle sont attachés les Français.



Ce mois d'octobre, nous avons publié un sondage réalisé **auprès des salariés et des managers d'entreprise**, toujours avec Viavoice, en partenariat avec la Fondation Crédit Coopératif et la Fondation MACIF, sur l'appropriation du concept de sobriété en entreprise et plus précisément sur le regard des salariés sur le sujet.

Un sujet crucial puisque les entreprises vont devoir fournir de grands efforts sur le sujet, sous peine de rationnement, comme le montrent les interviews que nous avons réalisés.

Ce sondage, dont vous pouvez découvrir les résultats complets [ICI](#), fait notamment apparaître que, si les salariés donnent acte aux entreprises d'un début d'application du principe de sobriété, ils expriment un décalage entre leur perception des priorités en matière de sobriété et celles qu'ils perçoivent dans leurs organisations.

Les salariés placent en priorité n°1 l'objectif de réduction des émissions de carbone, et en bonne position l'encadrement des rémunérations. L'écart maximal entre les rémunérations devrait se situer dans une fourchette de 1 à 20 pour 64 % des salariés.

Sobriété ne rime pas avec austérité

Pour certains, le mot de sobriété résonne comme une gêne et un malaise et semble peser plus comme une menace et une contrainte que comme une valeur refondatrice de notre contrat social.

Dans un contexte de crise énergétique, sociétale et de pouvoir d'achat, comment faire accepter ce concept dans les consciences collectives et personnelles, pour celles et ceux qui le vivent à leur détriment sous la forme de la pauvreté et de la privation et qui n'ont qu'une idée, améliorer leurs conditions matérielles ?

La sobriété doit être choisie et non subie, c'est la conviction du Pacte civique qui milite depuis dix ans pour une démarche générale vers une sobriété créative (un bon exemple dans la [tribune](#) du Monde sur « *la marmite norvégienne* » signée par Jean-Baptiste de Foucauld), juste, fraternelle et volontaire. Elle ne doit pas être injuste, punitive et triste.

La sobriété doit être choisie et non subie

Le temps presse

La question de la sobriété, comme nous l'avions pressenti il y a dix ans, est devenue incontournable.

Nous devons être prêts à en faire une nouvelle culture partagée et la sobriété doit devenir progressivement une valeur centrale de nos sociétés.

Nous ne pouvons faire l'économie des changements de nos modes de vie si nous voulons assurer à la fois la justice sociale et la justice écologique et éviter une montée en puissance des conflits et de la violence.

Il ne faut donc pas hésiter à creuser la question du rationnement, tellement sous-jacent dans les déclarations des politiques, quelles que soient les difficultés de tous ordres qu'il pose, ne serait-ce que pour ne pas avoir à le mettre en œuvre en catastrophe, de la plus douloureuse des façons.

La sobriété, nouvel objet du dialogue social

Nous franchissons une nouvelle étape de notre action et de notre réflexion, qui nous amène à la conclusion que la sobriété devrait dès maintenant devenir un objet incontournable du dialogue social.

À VOS AGENDAS

COLLOQUE « **SOBRIÉTÉ - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE** » (ESS)
coorganisé par le Pacte civique et ESS France le **6 décembre de 16h à 18h en visio**.

- ✚ Présentation des sondages sobriété, en mettant l'accent sur les entreprises de l'ESS
- ✚ La sobriété, enjeu stratégique pour le mouvement de l'ESS ?

Baromètre de la fraternité 2022

Quels enseignements ?



Le Labo de la fraternité, dont le Pacte civique est membre fondateur, a publié la 5^e édition de son baromètre de la fraternité 2022, appuyée sur un sondage d'opinion confié à l'IFOP. Découvrez [l'édition complète](#) du baromètre 2022.

Retour au « monde d'avant »

Ce qui frappe à la première lecture, c'est que l'élan de générosité de la période Covid s'est brisé, avec un retour aux opinions « du monde d'avant ». Le pays est perçu comme moins tolérant (68 % le jugent tolérant en 2022 contre 79 % en 2021), moins généreux (64 % contre 75 %). La France recule comme pays de fraternité (54 % contre 65 %), et d'égalité (sous la moyenne, à 43 % contre 57 %). De même les actions réalisées par les personnes interrogées envers des personnes différentes ont diminué.

Diversité ? Oui mais...

Percevant leur pays comme un pays de diversité ethnique, religieuse, sociale (86 %), les Français sont ambivalents sur ce qu'elle leur apporte. La diversité de la population française est toujours perçue comme une richesse pour les individus (71 %) et une force pour le pays (61 %), parce qu'elle ouvre notre société au monde (70 %) et favorise la créativité (66 %). Mais elle est aussi source de conflits (69 %) et de tensions, au motif qu'elle génère des politiques favorables aux minorités, au détriment de la majorité (68 %).

La diversité, une richesse mais aussi une source de conflits

Des clivages importants

Le baromètre révèle des clivages importants sur les sujets de fraternité, selon l'âge, le milieu social, les opinions politiques, avec des divergences qui prennent de l'ampleur et se nourrissent parfois de l'expérience malheureuse du rejet par l'autre.

Il y a notamment un fort décalage des opinions entre les générations. Quand on compare les plus de 65 ans et les 18-35 ans, les jeunes sont plus optimistes, un peu moins heureux (87 % contre 92 %), et sont plus nombreux à évoquer leur solitude (68 % contre 49 %). Ils jugent le pays moins fraternel que leurs aînés (45 % contre 59 %). Bien que plus ouverts à la diversité, (ethnique, sexuelle etc.) et conscients de sa richesse, les jeunes sont plus nombreux que leurs aînés à rejeter des personnes, notamment pour des motifs religieux (30 % contre 13 %).

Méfiance et désir de fraternité

Le baromètre confirme la double tendance d'une méfiance envers les autres et d'un désir de plus de fraternité. La méfiance à l'égard de l'autre, déjà élevée en 2019 (62 %), ne fait que s'accroître (73 %). Et 62 % des sondés estiment que les relations entre les habitants se sont détériorées.

Mais en contrepartie, les Français manifestent davantage qu'en 2019 l'envie d'agir ou d'échanger avec des personnes étrangères à leur premier cercle de relations familiales ou amicales (79 % contre 70 %). Cette envie se retrouve particulièrement dans les relations de voisinage, 69 % déclarant aimer leurs voisins. A plus de 80 %, ils sont prêts à les aider de multiples façons (prêts d'outils, nourriture d'animaux, courses). Seul le prêt de sa voiture reste tabou pour deux tiers des sondés !

Les Français aspirent à plus de lien social et de rencontres fraternelles, mais ils agissent peu avec des personnes différentes

La méfiance n'empêche donc pas les Français d'aspirer à plus de lien social et de rencontres fraternelles. Pour expliquer ce qui les empêche d'agir davantage avec des personnes différentes, ils n'invoquent pas la peur (7 %), mais le manque d'occasions (45 %), le manque de temps (30 %) et de lieux (20 %) structurant des moments de rencontres. Ces chiffres mettent en lumière les contradictions entre les intentions et les actions. La fraternité restant un

idéal exigeant, le vivre ensemble nécessite d'être outillé et accompagné pour permettre à chacun d'exprimer en actes sa propre fraternité.

Priorité au local

Pour les sondés, la fraternité se tisse d'abord à l'échelle locale (commerce, cafés de proximité, école...). Il semble que les maires aient une responsabilité particulière. 40 % estiment que les maires n'en font pas assez pour faire vivre la fraternité sur leur territoire. Et les Français proposent des pistes d'actions, en réclamant plus d'occasions (31 %), de lieux de rencontres (22 %), au plus près des lieux de vie.

L'implication nécessaire des pouvoirs publics

Le baromètre 2022 peut nourrir le débat public, sur la nécessité de renforcer deux piliers de notre devise : la fraternité et l'égalité. Le retrait observé par les jeunes, les pauvres, les chômeurs sur les sujets de fraternité mérite d'être pris en compte par l'action publique ; et ce pourrait être l'objet d'une convention citoyenne. Le baromètre confirme aussi l'expérience des collectifs du labo, selon laquelle la fraternité s'apprend, dans la pratique, spontanée ou organisée par les institutions d'éducation populaire, ou les municipalités. La journée annuelle de la citoyenneté et de la fraternité lancée par l'ODAS en 2022, y contribuera, avec le soutien du Pacte civique et du Labo de la fraternité.

La fraternité
s'apprend...
et s'organise

À LIRE D'URGENCE



Trois approches pour analyser l'une des lois les plus importantes du quinquennat 2017-2022 : « la loi confortant le respect des principes de la République ».

- ✚ Resituer la loi dans son contexte.
- ✚ Analyser le déroulement du processus démocratique ayant abouti à son vote.
- ✚ Evaluer la pertinence de la loi et la qualité de l'ensemble du processus.

Jacques André éditeur ; prix public 13 €. Pour acheter, c'est [ICI](#).

À VOS AGENDAS

EUROPE ET ENVIRONNEMENT : LA QUESTION DE L'ÉNERGIE

Conférence-débat, mardi 22 novembre à 20h

Maison des sociétés savantes, 39B rue de Marseille, Lyon 7^e

Possibilité de suivre en visio par [ce lien zoom](#)

Cette soirée vous est proposée par le Pôle européen du Club Convaincre Lyon, du Pacte civique lyonnais et de Sauvons l'Europe.



Quotas individuels carbone, quésaco ?

Dans l'annexe à la conclusion du livre *Le choix des sobriétés* (février 2021), Jean-Baptiste de Foucauld défendait l'idée d'un rationnement progressif des émissions de CO₂, considérant qu'il constituait la mesure la plus juste parmi les dispositifs permettant d'orienter le choix des consommateurs. Cette idée et sa mise en application ont fait l'objet de multiples recherches, analyses et commentaires. Ses adeptes les plus fervents se sont regroupés dans [l'Alliance du compte carbone](#)³, que nous avons eu le plaisir de rencontrer.

Les principes

La *charte du compte carbone* repose sur quatre principes fondamentaux.

1. Garantir l'avancement d'année en année
2. Intégrer toute la responsabilité de gaz à effet de serre, autant par ce qui est importé que par les émissions locales
3. Eviter toute injustice sociale
4. Impliquer tous les acteurs privés et publics, collectifs et individuels

L'application envisagée

Une allocation uniforme de quotas monnayables

Chaque particulier bénéficie d'une allocation carbone uniforme, qu'il utilise pour couvrir l'ensemble de ses achats et consommations (non limitées à l'énergie), quelle qu'en soit la provenance, autrement dit son « *empreinte carbone* ».

Actuellement, sur la base d'une émission moyenne de 9000 kg par habitant et par an, 30 % seulement de la population a une émission de carbone excédentaire. Les quotas pouvant être achetés et vendus⁴, les 70 % qui émettent moins que la moyenne peuvent y trouver leur compte financièrement en vendant leurs droits inutilisés aux gros émetteurs. Les kilos de carbone constituent ainsi une véritable monnaie. On ne peut plus acheter lorsqu'on n'a plus d'argent ; de même lorsque son quota carbone est épuisé.

Une allocation décroissante

Partant des 9000 kg d'émission moyenne actuelle, il s'agit d'arriver, conformément à l'accord de Paris de 2015, à la neutralité carbone en 2050, soit un niveau d'émission de 1500 kg par habitant et par an. Cet objectif est atteint de manière progressive, grâce à une diminution des quotas annuels de 6 % par an.

Et les entreprises ?

De plus en plus d'entreprises sont déjà assujetties à présenter un bilan carbone. Il faudra compléter cette disposition par un double étiquetage : prix et contenu carbone. Chaque entreprise ajoute au carbone entrant (par les achats), ses propres émissions, suivant un mécanisme analogue à celui de la TVA.

C'est la pression de leurs clients qui pousse les entreprises à innover

Contrairement au marché européen des droits d'émission (système ETS), il n'y a pas d'attribution de quotas aux entreprises. C'est la pression de leurs clients qui les pousse à innover pour faire baisser le contenu carbone des produits qu'elles vendent.

Comment déterminer le contenu carbone des objets de consommation ?

Au démarrage, le système s'appuiera sur les valeurs approchées du catalogue très complet établi par l'ADEME. Les chiffres s'affineront au fur et à mesure de l'étiquetage par les entreprises du contenu carbone réel de leurs produits, qui leur permettra de se différencier.

³ A laquelle nous avons emprunté les images qui accompagnent cet article.

⁴ Cette possibilité d'échange monétaire est critiquée par certains qui la considèrent comme injuste.



Et les services publics ?

Ils seront assujettis aux mêmes règles que les entreprises, en particulier à l'obligation de présenter un bilan carbone. Les services publics émettent actuellement 1500 kg par habitant et par an. Dans le système de compte carbone individuel, cette quantité sera répartie uniformément sur toute la population.

Comment le contenu carbone de chaque achat sera-t-il décompté du quota de chaque individu ?

Trois mécanismes complémentaires sont envisagés :

- ✚ l'utilisation des cartes bancaires (double comptabilité monétaire et carbone) ;
- ✚ pour les achats en liquide, la saisie des transactions par un processus sécurisé type *flashcode*, appuyé sur une blockchain non énergivore ;
- ✚ les virements (double comptabilité).

Les travaux menés dans le cadre de *l'euro numérique* devraient contribuer à la faisabilité du compte carbone.

Les avantages des quotas carbone individuels

On peut les résumer en quatre points : **1/ efficacité** grâce à un suivi en temps réel des résultats effectifs de la décarbonation de l'économie ; **2/ liberté de choix**, chacun pouvant choisir le domaine où concentrer ses efforts ; **3/ justice sociale**⁵, les quotas étant attribués de manière égalitaire, et les gros pollueurs (en général les riches) indemnisant en quelque sorte les sobres (en général les pauvres) ; **4/ compatibilité** avec le fonctionnement d'une économie de marché et d'une société libérale, le rôle de l'Etat consistant plus à réguler et accompagner qu'à piloter des investissements et édicter obligations et interdictions.

Questions et objections

Une usine à gaz !

Il n'est évidemment pas question de nier la complexité d'un tel système, complexité analogue au régime de la TVA, mais certainement moindre que l'ensemble du système fiscal. Plus que d'une *usine à gaz*, il faut parler d'une *révolution administrative* rendue nécessaire par l'urgence climatique.

Comment répondre à tous les cas particuliers ?

De nombreux cas se présenteront qu'il faudra résoudre de manière pragmatique. Certains nécessiteront l'intervention du législateur, d'autres relèveront plutôt de la négociation privée. En effet, la monnaie carbone n'a aucune raison de présenter plus de rigidité que la monnaie fiduciaire.

Il est indispensable d'étudier de près les cas particuliers les plus courants, notamment les ventes de biens immobiliers, ou celles d'objets de seconde main, mais il ne faut pas attendre d'avoir tout résolu pour commencer à engager le processus.

Pourquoi ne pas expérimenter le système en vraie grandeur ?

Le compte individuel suppose la mise en place d'un corpus administratif cohérent et complet dont on ne peut isoler une partie *expérimentable*. En revanche, il est intéressant de multiplier les *simulations*, par exemple le calcul individuel approché de son empreinte carbone, pour se familiariser avec les kilos de carbone, prendre conscience des choix nécessaires et évaluer les difficultés.

Un accompagnement administratif solide sera nécessaire

Comment réguler le système ?

La mise en place des quotas carbone individuels nécessitera un accompagnement administratif solide, notamment : une agence publique carbone⁶, chargée des grands équilibres, en particulier le suivi du prix de marché du carbone, ainsi que de la gestion et du contrôle des données individuelles, à l'image des services fiscaux ; des bourses d'échange régionales facilitant les transactions ; l'aide au conseil pour les petites entreprises, etc.



⁵ Cet objectif ne sera pas pleinement rempli par le seul mécanisme des quotas individuels. Un accompagnement social individualisé restera nécessaire pour inclure les populations les plus fragiles.

⁶ De type *autorité administrative indépendante*, autonome, souvent préférée à un service d'État.



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

Intervention de Jean-Baptiste de Foucauld

Le cabinet du Ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, a demandé à Jean-Baptiste de Foucauld, co-fondateur du Pacte civique, de jouer le rôle de *grand témoin* lors du lancement, le 11 octobre dernier, du Conseil national de la refondation consacré au *Bien vieillir*.

Vous trouverez son intervention [ICI](#)

Le projet de convention citoyenne des CRD

Comment préparer l'adoption à terme d'un dispositif de rationnement efficace et juste, outil majeur de la lutte climatique? Le projet sur lequel travaillent les CRD a l'ambition d'y contribuer.



Qui sont les CRD ?

Les Citoyen-ne-s pour le Renouveau de la Démocratie sont une association qui se fixe comme objectif le renouvellement de la démocratie par la pratique de conventions citoyennes et de « procédures de démocratie en intelligence collective ». Les CRD s'adressent aux élus et aux associations pour leur proposer l'organisation et l'animation de conventions citoyennes répondant à leurs besoins.

Ils ont à leur actif deux conventions citoyennes réussies, l'une commandée par la ville de Clermont-Ferrand, sur le thème de la transition écologique, sociale et démocratique, l'autre par la Métropole de Rennes, avec pour mission la rédaction d'une charte sur la participation citoyenne.

Parallèlement, les CRD développent une activité intense de communication et de lobbying militant.

Les particularités des conventions citoyennes CRD

Elles tentent de répondre aux défauts constatés lors du déroulement de la Convention citoyenne climat (CCC), en particulier dans la mise en œuvre des propositions.

- ✚ La convention s'appuie sur un **panel très large** (par exemple 1000 personnes) de citoyennes et citoyens tirés au sort et représentatifs, qui participent à la consultation numérique. Ils forment la « *civil tech* ».
- ✚ Parmi ce panel, un nouveau tirage au sort sélectionne un nombre restreint de personnes représentatives (par exemple 50), formant le « *groupe décisionnel* » appelé à participer physiquement au travail collectif.
- ✚ Le processus va plus loin que la simple formulation de propositions puisqu'il **inclut la codécision avec experts, élus et agents**.
- ✚ Les débats ne visent pas à obtenir le consensus mais le **consentement** (non-objection) de l'ensemble des participants.

Le projet de convention citoyenne sur les quotas individuels de carbone

L'objectif principal est d'obtenir la prise en compte du compte individuel carbone par les décideurs politiques (parlement, gouvernement...).

D'autres objectifs ont été formulés : inventorier les difficultés, les objections, les incertitudes, sensibiliser l'opinion publique à ce projet et au renouvellement de la démocratie grâce aux conventions citoyennes.

Le processus envisagé se déroulera à l'échelon national, suivant la *méthodologie CRD*. Une plateforme numérique permettra à l'ensemble des citoyens de s'exprimer. La convention inclura, au titre d'experts, de multiples groupements, ONG, syndicats et associations. Elle fera appel aux médias pour assurer la transparence et la sensibilisation du public.



Le processus devra être validé par la CNDP (Commission nationale du débat public).

Le gouvernement, les parlementaires et les hauts fonctionnaires pourront exprimer leurs objections et participer à la codécision.

Conclusion

Les objectifs de cette démarche sont très ambitieux. Souhaitons-lui un plein succès ! Car elle constitue une étape importante d'information, de sensibilisation, d'approfondissement et de débat sur le long chemin de la décarbonation.

Suivre et soutenir le Pacte civique



01 44 07 00 06



contact@pacte-civique.org



<https://pactecivique.fr/>

S'ABONNER

facebook



Collectif citoyen, 11 ans d'âge, cherche moyens financiers pour consolider son action et se développer.